

# Les Coopératives Forestières

Le 16.12.2024

## PNACC 3

### Cahier d'acteur (UCFF)

---

Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) :

- Secrétaire Général : Tammouz Eñaut HELOU  
([tehelou@lescooperativesforestieres.fr](mailto:tehelou@lescooperativesforestieres.fr))
- HATVP : 417921103

## Mesure 7

---

### Actions nouvelles :

1. Renforcer et déployer le modèle de la DFCI AQUITAINE dans d'autres régions françaises et organiser des retours d'expérience à destination des professionnels
2. Financer et développer les équipements DFCI et les dessertes forestières (création et entretien) permettant l'accès des services de secours (incendies et accidents)
3. Financer la réalisation d'un diagnostic climatique adossé à un document de gestion pour inciter davantage de propriétaires forestiers à gérer leurs forêts
4. Inciter les propriétaires forestiers à se regrouper au sein d'Organisation de Producteurs ou de GIEEF, gérés par des professionnels reconnus par l'Etat.
5. Intégrer les bonnes pratiques de gestion face aux risques incendies, avec les recommandations de la DFCI
6. Lancer une campagne de communication grand public sur l'intérêt de gérer les forêts
7. Faire appliquer les Obligations Légales de Débroussaillage (rôle des Maires et des Préfets)
8. Clarifier les interprétations de l'Article L411-1 du Code de l'environnement qui peuvent être défavorables aux travaux sylvicoles indispensables dans la prévention des incendies de forêt (ex : débroussaillages)
9. Compléter les zones relevant des Plans de prévention des risques Incendie de forêt
10. Renforcer la surveillance (gendarmes, forestiers référents...) dans les périodes d'interdiction d'accès aux forêts
11. Répartir les avions de lutte au plus près des massifs forestiers en période de risque
12. Impliquer au plus tôt les forestiers (coopératives, entreprises de travaux forestiers...) dans les zones d'appuis dynamiques (machinisme, connaissance du terrain...)
13. Déployer au niveau régional des campagnes d'informations, en y associant les forestiers dès le début des réflexions
14. Créer des partenariats entre les SDIS et les coopératives forestières pour gagner en efficacité (connaissance de la gestion et du milieu forestier, stratégie de lutte contre le feu, matériels utilisés...)

### Action 2 : rajouter les représentants professionnels

## Mesure 11

---

**Action 4** : rajouter les entreprises travaillant en forêts

## Mesure 36

---

**Rajouter « forestier » dans le titre** « Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole, **forestier** et l'industrie agro-alimentaire » particulièrement pour les **actions 1 et 2**.

## Mesure 38

---

**Action 4** : Rajouter « **par les acteurs privés intéressés** » dans « Création de vergers à graines par les acteurs privés intéressés et par l'ONF... »

Rajouter :

- **Action 14** : « Lancer des réflexions pour la prise en charge des arrêts de chantiers pour cause climatique ou de protection de l'environnement »
- **Action 15** : Rendre plus efficace les dispositifs de connaissances des marchés (FR, UE et international) et de suivi économique de la filière forêt-bois (ex : FranceAgriMer)
- **Action 16** : Définir une stratégie industrielle globale « De la grume aux marchés finaux » (résineux et feuillus)